



Communiqué de presse – 18 Février 2021

RE2020

Les filières industrielles des matériaux de construction sous le choc après les annonces du maintien du nouveau mode de calcul du poids carbone

Après avoir alerté les pouvoirs publics et souligné les incohérences relatives à l'introduction dans la Réglementation Environnementale des Bâtiments (RE2020) d'un nouveau mode de calcul du poids carbone, dit « Analyse du Cycle de Vie (ACV) dynamique simplifiée », les industriels s'interrogent sur l'obstination du gouvernement à faire passer en force cette comptabilisation contestée du carbone.

Alors que le 26 janvier dernier, les différents acteurs de la filière construction réunis au sein du Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique (CSCEE) s'étaient tous exprimés pour un retour à une méthodologie d'ACV normée, la Ministre a choisi de maintenir son projet et pris une décision qui constitue une véritable dérive de la Loi.

Avec le passage d'une approche normée à une approche dynamique simplifiée, l'avantage artificiellement donné pour favoriser les produits biosourcés est tel que le seul levier valable pour réduire l'empreinte carbone des bâtiments de demain sera donc une utilisation massive de ces produits, avec une logique de surconsommation de bois, au détriment d'une réflexion de fond relative à la conception des bâtiments, aux modes constructifs ou au mix matériau. Les résultats rendront inutiles tout effort de décarbonation des autres filières puisque le bois, avec son empreinte carbone devenue brusquement négative, permet à lui seul d'atteindre les seuils fixés par la réglementation.

Cette décision qui constitue donc un véritable frein aux engagements pris et aux nombreux projets d'investissements déjà en cours pour décarboner les secteurs industriels, représente également un risque de délocalisation, fragilise de nombreuses entreprises et en particulier des PME, et s'inscrit en totale contradiction avec le plan de relance du gouvernement.

L'incompréhension est d'autant plus grande que cette décision politique contredit les règles faisant consensus en Europe, créant des distorsions de concurrence entre produits, en s'affranchissant des méthodes communément établies de comptabilité des émissions...

Favoriser les constructions « bas carbone » ce n'est pas recourir massivement au bois et aux matériaux biosourcés ! La décarbonation c'est l'affaire de toutes les filières qui se sont engagées dans cette voie, c'est la mixité des solutions, c'est compter sur l'intelligence collective pour favoriser des solutions durables, locales, en s'appuyant sur les compétences des centaines de milliers de compagnons qui travaillent dans les territoires.

Contacts presse :

VILLAMONET - 01 47 05 09 08

Christophe Giraudon – cgiraudon@villamonet.fr / Sandrine Palmeira - spalmeira@villamonet.fr

À propos de l'Alliance des Minerais, Minéraux et Métaux :

A3M rassemble les entreprises de l'extraction, de la production, de la transformation et du recyclage des métaux et minéraux industriels, soit 350 entreprises. Ces industries, créatrices de valeur pour tous, représentent 62 500 emplois directs et 41 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Situé en amont de la chaîne de valeur industrielle, le secteur des minerais, minéraux et métaux est un maillon indispensable de l'approvisionnement d'industries aval aussi essentielles que la sidérurgie, la construction, l'aéronautique et l'espace, la défense, l'automobile, la mécanique, les composants électroniques ou les énergies renouvelables.

À propos du Syndicat de la Construction Métallique de France :

Le syndicat français de la construction métallique est un lieu de réflexion, d'action pour innover, développer et accompagner les entreprises de construction métallique. Cette organisation patronale créée en 1886 a pour principales missions : Défendre des intérêts des constructeurs métalliques, répondre aux grands enjeux de la construction de demain en proposant des bâtiments techniques, flexibles, responsables, esthétiques, démontables, réutilisables et réduisant au maximum son empreinte carbone... Le syndicat français de la construction métallique mobilise des professionnels passionnés prêt à relever tous les défis.

À propos d'Aluminium France :

Aluminium France fédère les acteurs de la filière aluminium en France. Elle représente 10 000 emplois directs et 100 000 emplois indirects pour un chiffre d'affaires de 5 milliards d'euros. L'aluminium, dans sa production et son utilisation contribue à baisser les émissions de CO2 directes et indirectes

À propos du SNFA :

La Filière Aluminium du Bâtiment, au travers du SNFA, rassemble les acteurs de la conception, de la fabrication, et de l'installation de menuiseries extérieures en aluminium, qui interviennent dans les domaines des façades vitrées, des fenêtres et portes, des vérandas et pergolas, des gardes corps et des cloisons démontables et mobiles. Au regard des besoins de conception des bâtiments en matière d'empreinte environnementale, mais aussi d'accès à la lumière naturelle et de confort des occupants, accentués par les derniers confinements, les adhérents du SNFA sont pleinement investis pour proposer une démarche d'amélioration continue visant à réduire l'empreinte carbone de leurs solutions.

À propos de la Fédération Française des Tuiles et Briques :

La Fédération Française des Tuiles et Briques (FFTB) représente les fabricants de tuiles, briques et autres produits de terre cuite soit 135 lignes de production en France qui fournissent 95% des tuiles et briques utilisées en France. La France est le 2ème producteur européen de produits terre cuite pour la construction.

Pour en savoir plus : www.fftb.org

À propos de La Filière Béton :

La Filière Béton rassemble tous les acteurs de cette industrie, de l'extraction aux produits : la Fédération de l'industrie du béton (FIB), le Syndicat français de l'industrie cimentière (SFIC), le Syndicat national du béton prêt à l'emploi (SNBPE), l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) et l'Union nationale des producteurs des granulats (UNPG). Au regard des attentes des Français et des enjeux en matière de construction, ces syndicats se sont mis en ordre de marche pour proposer d'une seule et même voix les solutions de la Filière Béton à même de relever ces défis.

À propos de UPB :

Union Plasturgie Bâtiment est une union de 11 syndicats nationaux ou organisations professionnelles représentant des fabricants de produits en matière plastique destinés au secteur du BTP. Elle promeut les matériaux plastiques dans le bâtiment en ce qui concerne l'environnement, la santé, la sécurité et la qualité des produits, l'économie et la formation.

A propos du FILMM :

Le FILMM (syndicat national des Fabricants d'Isolants en Laines Minérales Manufacturées) a une fonction de porte-parole de la profession et d'interlocuteur auprès des Pouvoirs Publics ainsi que de tous les acteurs de la construction. Le FILMM travaille également à la normalisation européenne des produits de construction au travers de sa participation aux activités d'EURIMA (Association Européenne des Fabricants d'isolants en laines minérales manufacturées).

Contacts presse :

VILLAMONET - 01 47 05 09 08

Christophe Giraudon – cgiraudon@villamonet.fr / Sandrine Palmeira - spalmeira@villamonet.fr